Toulouse, le 8 Novembre 2018

Monsieur le Président,

Le syndicat FOCD31 vous sollicite afin qu'une issue favorable soit rapidement apportée aux agents de la Direction des routes en ce qui concerne la mise en œuvre de l'organisation du temps de travail.
Le syndicat FOCD31 souhaite rappeler qu'un sondage par l'intermédiaire d'un questionnaire anonyme, a été réalisé le 21 juin 2018, pour s'exprimer sur les horaires modulables et la pause méridienne.

Le dépouillement a eu lieu le 22 juin en présence du syndicat FO, étant la seule organisation syndicale à avoir répondu présente à l'invitation de l'administration.

La participation totale a été de 88 ,6% et les résultats de ce sondage ont révélé une majorité en faveur de la pause méridienne de 45 minutes.

Nous tenons à vous préciser que la nouvelle organisation de travail mise en œuvre depuis plus d'un an ne l'est toujours pas au sein de la direction des routes et plus particulièrement au sein des centres d'exploitation et ce malgré le résultat d'un sondage plébiscité et clair quant à son résultat depuis le 22 juin 2018 !

Nous sommes insatisfaits de constater qu'à ce jour la direction des routes n'a toujours pas mis en œuvre les horaires modulables au sein des centres d'exploitation et nous posons la question : Pourquoi ?

La direction des routes possède tous les éléments nécessaires pour organiser la nouvelle OTT, serait-elle devenue autonome et indépendante ?

L'égalité de traitement n'est toujours pas garantie, ainsi que le non-respect des agents qui se sont mobilisés, en participant à ce sondage et ce afin de faciliter l'organisation de la mise en place des horaires modulables et de pouvoir y accéder.

Ainsi, le syndicat FOCD31 réitère légitimement sa demande de mise en application rapide de la nouvelle OTT au sein de la direction des routes.

Veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

P/ le Syndicat FO CD31
Véronique LAFFARGUE
Secrétaire Général

Copies à :
Monsieur VINCINI : Rapporteur général du budget en charge du personnel
Monsieur DELRUE: DGD
Monsieur DELCOUR : DGD
Madame GARNIER : Chef de service DFMCT